

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTEME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 895

présenté par
M. Lejeune

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.